








BIENVENUE

<p>Le DFAE ainsi que les ambassades et les consulats de Suisse se présentent</p>	<p>La liste de toutes les représentations de la Suisse à l'étranger se trouve à l'adresse www.eda.admin.ch (Représentations et conseils aux voyageurs).</p> <p>Les ressortissants suisses qui n'ont pas de commune de domicile en Suisse doivent s'annoncer dans les 90 jours auprès de leur lieu de domicile/séjour ou auprès de la représentation compétente pour l'inscription dans le registre des Suisses de l'étranger. En cas de déménagement d'une adresse à l'étranger à une autre, l'annonce du changement d'adresse suffit. Tout ressortissant suisse qui a été inscrit en tant que mineur et qui n'a jamais été domicilié en Suisse, une fois atteint la majorité est tenu à confirmer son annonce.</p> <p>A l'étranger, les représentations suisses assument les mêmes fonctions que le contrôle des habitants communal en Suisse. Votre annonce sert de base pour les affaires de passeport, d'état civil, etc.</p>
<p>Les services</p> <p>Les représentations sont là pour vous assister dans de nombreux domaines, p. ex. :</p>	<ul style="list-style-type: none">• Passeports et cartes d'identité suisses• Etat civil• Nationalité• Aide sociale pour les Suisses de l'étranger• Participation aux votations et élections en Suisse <p>Vous trouverez des informations ainsi que des formulaires concernant ces thèmes et d'autres sur les sites Web des représentations et du Délégué du DFAE aux relations avec les Suisses de l'étranger.</p> <p>Nous recommandons aux personnes nouvellement inscrites la consultation des « Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger » sur différents thèmes qui se trouvent sur la page internet « Swiss Emigration » du DFAE : Publications</p>
<p>Les informations suivantes doivent être communiquées sans délai à la représentation compétente :</p>	<ul style="list-style-type: none">• Changement d'adresse, de numéro de téléphone/cellulaire, ou d'adresse électronique• Changement d'état civil (mariage, divorce, décès dans la famille)• Naissance ou adoption d'un enfant• Acquisition d'une nationalité étrangère• Départ définitif de la région ou du pays
<p>La Revue Suisse</p> <p>La revue des Suisses de l'étranger</p>  <p>www.revue.ch/fr</p>	<p>Vous recevez la « Revue Suisse » gratuitement quatre à six fois par an. Elle informe des modifications importantes de la législation et des délais qui concernent les Suissesses et les Suisses de l'étranger.</p> <p>La revue est adressée gratuitement à toute personne adulte inscrite auprès d'une représentation suisse à l'étranger (1 exemplaire par famille), sous forme électronique. Si vous souhaitez la recevoir sous forme imprimée, vous pouvez le demander lors de votre annonce, ou à tout moment à l'adresse www.swissabroad.ch.</p> <p>Les ménages ayant plusieurs adultes inscrits reçoivent donc la revue en plusieurs exemplaires. Cela a une incidence notable sur les coûts. Si vous désirez contribuer à les réduire, vous pouvez interrompre l'envoi de la revue à certains membres de votre famille par simple demande écrite, ou l'obtenir par voie électronique. Il vous suffit pour cela de contacter votre représentation suisse.</p>
<p>OSE – Organisation des Suisses de l'étranger</p> <p>Au service de la Cinquième Suisse</p>  <p>www.aso.ch/fr</p>	<p>Depuis 1916, l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) défend les intérêts des Suissesses et des Suisses de l'étranger en Suisse, les informe des événements en Suisse et leur offre un large éventail de services.</p> <p>Pour en savoir plus : Organisation des Suisses de l'étranger OSE, Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne ; tél. +41 31 356 61 00 ; fax +41 31 356 61 01 ; courriel : info@aso.ch</p>
 <p>www.swisscommunity.org</p>	<p>L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) a conçu et réalisé SwissCommunity.org comme étant une plateforme interactive pour les Suissesses et les Suisses de l'étranger. L'objectif de SwissCommunity est celui de renforcer le lien des Suissesses et des Suisses de l'étranger entre eux et avec la Suisse. Le lancement officiel de SwissCommunity au lieu le 21 août 2010 lors du 88^{em} Congrès des Suisses de l'étranger à Saint Gall.</p>

<p style="text-align: center;">Soliswiss</p>  <p style="text-align: center;">www.soliswiss.ch</p>	<p>La Société coopérative Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger peut indemniser ses membres en cas de perte des moyens d'existence à cause de raisons politiques. Soliswiss offre également divers produits dans le domaine des assurances, adaptés aux nécessités des Suissesses et des Suisses de l'étranger.</p> <p>Pour plus d'information : Soliswiss, Gutenbergstrasse 6, Case postale, CH-3001 Berne ; tél. : +41 31 380 70 30 ; www.soliswiss.ch; courriel : info@soliswiss.ch</p>
<p style="text-align: center;">Assurances sociales</p>  <p style="text-align: center;">www.ahv-iv.ch/fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous avez des questions au sujet de l'AVS facultative, veuillez contacter la Caisse suisse de compensation, Assurance facultative – Cotisations, avenue Edmond-Vaucher 18, case postale 3100, CH-1211 Genève 2 ; tél.: +41 22 795 91 11 ; fax: +41 22 795 98 55 ; courriel : csc-af@zas.admin.ch. • Les personnes qui perçoivent une rente de vieillesse sont priées, en cas de questions, de s'adresser à : Caisse suisse de compensation, avenue Edmond-Vaucher 18, case postale 3100, CH-1211 Genève 2 ; tél. +41 22 795 99 79 ; fax +41 22 795 99 81 ; courriel : sedmaster@zas.admin.ch.
<p style="text-align: center;">Autorisations de travail et de séjour</p>	<p>Veuillez contacter les autorités compétentes de votre pays de domicile.</p>
<p style="text-align: center;">Echange du permis de conduire</p>	<p>Veuillez contacter les autorités compétentes de votre pays de domicile.</p> <p>Tout acte administratif (traduction, attestation) concernant le permis de conduire suisse est passible de la perception d'un émolument par la représentation suisse compétente.</p>
<p style="text-align: center;">Informations sur la Suisse et sites internet utiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • www.ch.ch – Le Portail Suisse / information générale • www.swissworld.org – Présence Suisse, Berne • www.swissinfo.org – Succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision • www.suisse-romande.com/journaux-magazines-suisse-romande.html - Presse de la Suisse romande • www.zeitung.ch/ - Presse de la Suisse alémanique • www.inrete.ch/ti/media/media.htm - Presse de la Suisse italienne • www.link-gr.ch/Politik_und_Gesellschaft/Medien/Presse/index.php - Presse de la Suisse romanche (entre autres) • www.myswitzerland.com – Suisse Tourisme, Zurich • www.cff.ch – Chemins de fer fédéraux • www.swiss.com – Swiss International Air Lines • www.swissemigration.ch – Vivre et travailler à l'étranger
<p style="text-align: center;">Informations politiques</p>	<p>Les Suissesses et les Suisses de l'étranger ont la possibilité de participer aux élections et votations fédérales. Sur les pages internet du DFAE (www.dfae.admin.ch) et de la Chancellerie fédérale (www.bk.admin.ch) se trouvent entre autres les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notice d'information sur le droit de vote par correspondance • Demande d'un(e) Suisse(sse) de l'étranger ayant le droit de vote • Commande de diverses publications de la Chancellerie fédérale <p>Les partis politiques sont un important intermédiaire entre la population et les institutions de l'état pour le bon fonctionnement de la démocratie. Des informations sur les divers partis représentés au Parlement sont disponibles sur les pages internet du Parlement suisse: Les partis représentés au Parlement</p>